

Traitement préventif du bois – Obbiatex SPE

Application :

- Utilisation grands public : brosses et pinceau.
- Utilisation professionnel dans un endroit dédié : par trempage.

Recommandation :

- Ne pas diluer.
- Ne pas utiliser en mélange avec d'autres produits de traitement.
- les bois doivent être sains, propres, de teneur en humidité inférieure à 25 %.
- La surface totale du bois doit être traitée.
- Ne pas appliquer sur des bois gelés.
- Respecter les doses prescrites.

Mode d'emploi :

- Utilisation grand public : par badigeonnage.
- Utilisation professionnel dans une installation dédiée : par trempage court de 30 secondes à 3 minutes ou par aspersion.
- Les charges de bois sont lattées avant immersion.
- Les bois traités sont stockés sous abri jusqu'à séchage des surfaces.
- Après fixation, le bois traité est difficilement délavable et résiste aux intempéries.
- Les parties coupées et/ou entaillées lors de l'assemblage, doivent être soigneusement retraitées avec le même produit ou un produit de classe d'emploi au moins égale.
- Les bacs de trempage sont nettoyés au minimum chaque année.
- Les produits de curage sont éliminés comme des déchets dangereux.
- Utilisation en classe 3.1 contre les champignons de bleuissement : doivent être revêtus d'une finition de protection adaptée, dans les 3 mois suivant le traitement.
- Dosages préconisés pour les résineux et feuillus :
 - ❖ Par badigeonnage ou aspersion : 1 ou 2 applications.
 - ❖ Par trempage : 120 g/m², soit 150 ml/m² et environ 6 m²/litre.

Informations techniques :

- Masse volumique à 20°C : 0,8 g/cm³.
- Point d'éclair : 65 °C.
- Séchage à l'air : 4 heures minimum après égouttage et sous-abri.
- Conservation : 3 ans en emballage d'origine non entamé.
- Stockage : à l'abri du gel et de la chaleur.